

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège
MAURIAC (CANTAL)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011
Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - accueil@cabinetbousquet.eu
Sarl au capital de 96 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00016 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z
Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



association technique

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège
MAURIAC (CANTAL)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011
Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 Rue du Collège

MAURIAC (CANTAL)

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31/12/2010**

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON POUR APPRENDRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 22 avril 2011. Il nous appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués concernant les associations relevant du secteur médico-social tel que mentionné en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 13 octobre 2011

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET
Commissaire aux comptes associé

Bilan

Actif				
Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montants net N	Montants net N-1
Autres immobilisations incorporelles	3 890	3 566	324	487
Immobilisations corporelles	42 334	39 593	2 741	4 152
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	46 224	43 159	3 065	4 639
Autres créances	10 474		10 474	2 184
Disponibilités	185 805		185 805	154 662
Charges constatées d'avance	1 080		1 080	678
Actif circulant	197 359		197 359	157 524
Total général	243 583	43 159	200 424	162 163

Passif			
Rubriques	Montants net N	Montants net N-1	
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associations avec droit de reprise			
Réserves :			
- Excédents affectés à l'investissement (gestion non contrôlée)	40 000	40 000	
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 663	68 624	
Report à nouveau créateur (sous contrôle tiers financeurs)	17 653		
Résultat de l'exercice (gestion non contrôlée)		-65961	
Résultat de l'exercice (gestion contrôlée)	39 438	17 653	
Provisions réglementées			
- Couverture du besoin en fonds de roulement	64 311	64 311	
- Réserves des plus-values nettes d'actifs	2 474	1 099	
Capitaux propres	168 539	128 726	
Provisions pour risques et charges			
FONDS DEDIES			
- Sur autres ressources	4 730	5 000	
DETTES :			
Emprunts et dettes assimilées			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 913	3 014	
Autres dettes	26 242	28 423	
Produits constatés d'avance			
Dettes	33 885	36 437	
Total général	200 424	162 163	

Compte de Résultat

Rubriques	Exports	Montants N	Montant N-1
Prestations de services		4 310	4 078
Montant net produits d'exploitation		4 310	4 078
Autres produits d'exploitation			
- Dotation et produits de tarification		200 426	163 274
- Subventions d'exploitation reçues		7 156	10 928
- Autres produits		298	295
- Reprise de provisions		9	9
- Transfert de charges		700	
Sous-total des autres produits d'exploitation		208 589	174 497
Produits d'exploitation:		212 899	174 508
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés		1 375	1 099
Total des produits financiers		1 375	1 099
Produits exceptionnels			
Sur opération de gestion		1 319	5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		270	
Total des produits exceptionnels		1 589	5 000
TOTAL DES PRODUITS		215 862	184 674
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-48 308
TOTAL GENERAL		215 862	232 982
Autres charges externes		15 663	10 426
Impôts, taxes et versements assimilés		8 244	8 029
Rémunération du personnel		121 172	117 352
Charges sociales		28 072	25 809
Dotations aux amortissements		1 877	955
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
Charges d'exploitation:		175 029	162 571
Charges financières			1
Total des charges financières			1
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion		20	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 375	65 410
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			5 000
Total des charges exceptionnelles		1 395	70 410
TOTAL DES CHARGES		176 424	232 982
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		39 438	
TOTAL GENERAL		215 862	232 982

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
 28, Rue François Furet - P. P. 838
 15008 URILLAC CEDEX
 Tél. 04 71 64 12 66 - Fax 04 71 64 18 65

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations, l'application de certaines dispositions de la M22 propre aux établissements médico-sociaux du secteur privé et conformes à l'avis de la CNC n° 2007-05 du 04/05/2007, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 à 3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Matériel de bureau et Informatique	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 ans

b) Provisions pour congés payés

Une provision pour congés payés acquis au 31 décembre a été constituée pour 6 770 €. La provision pour charges sociales et fiscales correspondantes est de 2 010 €.

c) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le nombre d'heures acquises au décembre 2010 était de 388 heures.

d) Contributions volontaires en nature

- 8611 – Mise à disposition gratuite de locaux (Ville de Mauriac) : 6 622 €

e) Répartition par nature de ressources

- 871 – Prestations : 6 622 €

f) Faits marquants de l'exercice

R. A. S.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
~~28, Rue Francis Esq - B.P. 838~~
15035 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

Immobilisations - Amortissements

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 890			3 890
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538	200		1 738
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	40 502	531	437	40 596
Immobilisations financières				
Total	45 930	731	437	46 224

Amortissements				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	3 404	162		3 566
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538	21		1 558
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	36 350	1 693	9	38 034
Total	41 291	1 877	9	43 159

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes
 28, Rue Francis Fesq - B.P. 338
 15002 BRILLAC CEDEX
 Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65

Actif réalisable et disponible

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Autres créances		
- Etat taxe sur les salaires	1 603	2 007
- SNM		177
- Produits à recevoir CG15 mois de décembre	8 351	
- Produits à recevoir participation des familles	520	
Sous totaux	10 474	2 184
Disponibilités	185 805	154 662
Totaux	196 279	156 846

Passif exigible

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467	
Dettes fiscales et sociales	26 242	25 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 327
Autres dettes		
Totaux	26 709	28 423

Charges Constatés d'Avance

Rubriques	Charges
Documentation générale	150
Contrat de maintenance	363
Assurance RC	451
Abonnement téléphone	116
Total des charges et produits constatés d'avance	1 080

Autres dettes

Rubriques	Montant
Dettes fiscales et sociales	26 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Total	26 242

Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
31/12/2009		5 000		5 000
31/12/2010	5 000		270	4 730

Tableau de passage Compte Administratif – Résultat comptable

Résultat Compte Administratif au 31 décembre 2010		
- Gestion contrôlée du 01/01/2010 au 31/12/2010 – excédent	+ 37 719.75	
Cotisations des Adhérents	+ 150.00	
Dons FCE	+ 500.00	
Produits sur exercices antérieurs (antérieurs au 01/07/2009)	+ 798.59	
Reprise Fonds dédiés	+ 270.00	
Résultat comptable année 2010 - EXCEDENT	39 438.34	

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège
MAURIAC (CANTAL)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011

Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq – BP 838 – 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 – Fax 04 71 64 18 65 – accueil@cabinetbousquet.eu

Sart au capital de 96 900 € – RCS AURILLAC 343 998 530 – Siret 343 998 530 00046 – TVA FR 89 343 998 530 – APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République – 46400 Saint-Céré – Tél. 05 65 38 23 70 – Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



Association technique

LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

**Siège social : 3 Rue du Collège
MAURIAC (CANTAL)**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par votre assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- *Avec la mairie de Mauriac*

Administrateur concerné : Christian Cheminade, directeur de votre association et membre du Conseil Municipal de la ville de Mauriac

Objet : Mise à disposition gratuite d'un local de 80m² sis 3 rue du Collège à Mauriac par la mairie de Mauriac dans le cadre de la convention d'objectif et de moyen signée le 22/05/2007. Cette charge supplétive est évaluée à 6 622 €

- *Avec M. Christian Cheminade, directeur d'un établissement relevant du secteur Médico-social*

Rémunération brute versée par l'association au titre de l'exercice 2010: 47 194 €

Fait à Aurillac, le 13 octobre 2011

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET
Commissaire aux comptes associé